CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 17 janvier

Présidence de M. Méline, président.

La séance est ouverte à deux heures.

Question à M. le Ministre de l'Intérieur

M. le Président. — La parole est à M. Piou pour une question à M. le ministre de l'intérieur.

M. Piou. — La question que j'adresse à M. le ministre de l'intérieur vise certains faits irréguliers qui se sont produits dans l'administration du bureau de bienfaisance de la commune de Lisle (Haute-Garonne.)

Le bureau de bienfaisance a été convoqué trois fois pour arrêter le budget; trois membres seulement se sont rendus à cette convocation. Les quatre délégués du préfet n'ayant pas paru, les membres présents ont cru pouvoir, à la troisième réunion, voter le budget.

Leur délibération a été annulée. Est-il admissible, messieurs, que l'abstention des délégués du préfet arrête le cours de la charité dans une commune ?

Le gouvernement pourrait dissoudre le bureau ou révoquer les délégués, mais le fonctionnement d'un bureau de bienfaisance ne doit pas être à la discrétion du gouvernement. (Très bien ! très bien ! à droite).

Après trois épreuves, il n'y a plus lieu d'invoquer une question de quorum. Au dernier jour, le préfet a invité le maire à convoquer de nouveau le bureau de bienfaisance, les délégués n'ont toujours pas paru (Exclamations diverses). Les trois membres présents ont encore voté le budget, mais le sous-préfet a encore déclaré la délibération non valable.

Dans ces conditions, faudra-t-il que les membres de la minorité viennent indéfiniment se morfondre à la mairie, et que va faire le maire ?

Les pauvres devront-ils se passer de secours jusqu'à ce qu'il plaise aux délégués de se rendre à la convocation. J'appelle donc sur ce point l'intervention de M. le ministre de l'intérieur.

Voix à droite. — Il s'occupe bien de cela, le ministre.

M. Cunéo d'Ornano. — L'élection Boulanger est bien plus intéressante.

M. Piou. — Le dernier budget est-il applicable ? Ce ne serait pas une solution, mais ce serait au moins un expédient. (Très bien ! Applaudissements à droite).

M. Bourgeois, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. — La question juridique a été soumise il y a six mois au ministre, abstraction faite de ce cas spécial.

En droit, la délibération d'un bureau de bienfaisance n'est pas valable, quand la majorité des membres s'abstient de prendre part aux séances : en fait, il paraît que le maire profite de l'absence de l'un des délégués pour convoquer la Commission, afin de mettre en minorité la majorité républicaine.

C'est pour déjouer ce calcul que les autres délégués s'abstiennent de se rendre à la convocation. (Exclamations à droite). Dans ces conditions, le gouvernement n'a pas voulu user de mesures de rigueur envers les délégués ; c'est le maire qui est coupable, c'est contre lui qu'une rigueur pourrait être prise. (Très bien ! à gauche, exclamations ironiques à droite !)

M. Piou. — Je répondrai à M. le sous secrétaire d'Etat à l'intérieur que la loi de 1851 n'exige aucune condition de nombre et que c'est l'usage seulement qui a fait prévaloir la jurisprudence invoquée par le sous-secrétaire d'Etat.

Il paraîtrait plus logique de s'en référer à la loi de 1881 sur les conseils municipaux.

On a répondu, sur la question de fait, que le maire faisait des convocations pour un jour où l'un des délégués était nécessairement absent ; ce délégué est un notaire qui réside dans le chef-lieu ; et l'on peut s'étonner qu'il en soit nécessairement absent deux jours par semaine. (Très bien ! très bien ! à droite); mais la vérité, la voici :

« Les élections de la commune ont été conservatrices : un pourvoi contre ces élections a cassé les élections.

» L'affaire est devant le Conseil d'Etat; or, les délégués du préfet sont les adversaires de la municipalité actuelle et ils ont voulu mettre celle-ci dans l'impossibilité de distribuer des secours aux pauvres (Bruit à gauche).

» Telle est la tactique que le ministre de l'intérieur couvre de sa protection. » (Applaudissements répétés à droite).

INCIDENT

Voix nombreuses à droite. — Que M. le sous-secrétaire d'Etat s'explique. (Tumulte à gauche. Interruptions.)

M. Jolibois est rappelé à l'ordre.

M. Jolibois. — Je répète que dans cette affaire, ce ne sont pas les fonds secrets qui font l'élection, ce sont les fonds des pauvres. (Vifs applaudissements à droite.)

M. le Président. — On n'a pas le droit de sommer avec violence le gouvernement de s'expliquer.

M. Bourgeois, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, de son banc. — Je ne crois pas devoir monter à la tribune pour répondre à une pareille calomnie. (Applaudissements à gauche. — Protestations à droite. Cris : A l'ordre ! A l'ordre !)

M. Daynaud. — Le mot calomnie n'est pas parlementaire. (Applaudissements à droite.)

M. le Président. — Mais il peut le devenir en réponse à certaines attaques ! (Nouvelles protestations à droite ; très bien à gauche; bruit.)

L'incident est clos.

Suite de la discussion de la loi sur le recrutement

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur le recrutement.

Les articles 51 (maintien au corps des militaires ayant subi des punitions) et 52 (service dans les réserves) sont adoptés.

Article 53 (période d'exercices de la réserve et de l'armée territoriale).

M. Maurice. — Je demande la suppression du second paragraphe de l'article 53, portant que les hommes de l'armée territoriale sont assujettis à une période d'exercices dont la durée serait de deux semaines.

Cette période d'exercice ne paraît plus nécessaire. Tous les hommes auront servi trois ans ou un an dans l'armée active, et fait les exercices prévus pour la réserve. Il serait donc préférable de ne pas imposer cette nouvelle charge au pays.

Les hommes de l'armée territoriale sont dans un âge où les devoirs sociaux et de famille sont impérieux et l'interruption du travail peut souvent faire perdre une carrière ou compromettre la fortune d'un citoyen. (Très bien ! très bien ! à droite).

M. Guyot-d'Essaignes, rapporteur. — Cette période d'exercices est indispensable pour l'armée territoriale : l'intérêt supérieur du pays l'emporte sur les considérations d'intérêt particulier.

M. Paulmier. — Je propose aussi de mon côté la suppression de l'appel des territoriaux. L'appel des territoriaux coûte cher au budget ; il coûte encore plus cher à l'industrie et à l'agriculture. Pour les classes laborieuses, cet appel est désastreux ; il suffira, pour entretenir l'esprit militaire dans l'armée territoriale, d'astreindre les hommes à des exercices trimestriels, qui auront lieu le dimanche au chef-lieu de canton. (Très bien ! très bien ! à droite).

L'amendement, mis aux voix, est repoussé par 371 voix contre 162.

M. de Chatenay. — Je présente un amendement tendant à ce que les hommes de l'armée territoriale soient astreints à une période d'exercices ne dépassant pas une semaine.

L'amendement n'est pas adopté.

L'article 53 est adopté.

M. le général de Frescheville. — Je demande par voie additionnelle que les officiers de l'armée territoriale, n'ayant pas servi en qualité d'officier dans l'armée active soient astreints à deux stages supplémentaires de quinze jours avant l'âge de quarante ans.

M. le Ministre de la guerre. — Je tends à ce résultat ; mais l'amendement serait mieux à sa place dans la loi des cadres.

L'amendement est retiré.

Mgr Freppel. — Je demande que les ministres des cultes, pourvus d'un emploi rétribué par l'Etat, soient dispensés des manœuvres et exercices en temps de guerre.

Les ecclésiastiques ne pourront évidemment être appelés à servir, que dans l'aumônerie ou les ambulances, pour garder une ambulance ou escorter un convoi de blessés ; il n'est pas utile de connaître le maniement des armes, puisque la Convention de Genève interdit de transformer les infirmiers en combattants. (Très bien ! à droite.)

En assujettissant les prêtres aux exercices, on ne ferait que désorganiser le service paroissial. Veut-on qu'ils revêtent les habits sacerdotaux le matin, et que le soir ils endossent l'uniforme militaire.

Ce serait choquer les convenances et le sentiment public, en ajoutant à la loi, une incohérence de plus. (Très bien ! très bien ! à droite, bruit à gauche).

M. le Rapporteur. — L'autorité des ministres des cultes aurait gagné à ce qu'on ne réclamât pas pour eux l'immunité militaire.

Il ne faut faire d'exception au principe, que pour les soutiens de famille. (Très bien ! à gauche).

Mgr Freppel. — Mais on n'a pas répondu à mes arguments.

L'amendement n'est pas pris en considération par 352 voix contre 180.

M. de la Martinière. — Je demande le renvoi de l'article 53 à la Commission. Les nécessités budgétaires ne permettent pas d'astreindre les réservistes aux périodes de 27 jours ; une durée de 14 jours est indiquée par l'expérience comme suffisante et le pays est déjà assez écrasé d'obligations militaires. (Interruptions à gauche), aussi, j'insiste pour que la Commission étudie cette question. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. de Douville-Maillefeu. — Il s'agit d'une nécessité politique et sociale. Les convocations fréquentes sont plus utiles que le séjour prolongé à la caserne; il faudrait donc fixer la durée des exercices à quatre semaines au plus.

M. le Rapporteur. — La Commission repousse l'amendement, elle considère la période de 28 jours comme nécessaire.

Le renvoi à la Commission de l'amendement est repoussé par 370 voix contre 167.

L'article 53 est adopté.

M. de la Ferronays. — Je dépose un article additionnel, tendant à autoriser en temps de paix la substitution moyennant une prime en argent; la substitution pourrait être faite notamment entre les hommes de la 1re portion et les sous-officiers et caporaux arrivés à l'expiration du service active de trois ans.

On aura cet avantage de faire payer par les intéressés la prime de rengagement des sous-officiers. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Le rapporteur repousse cet amendement.

M. de la Ferronays s'étonne que le rapporteur ne trouve aucune raison à opposer à l'amendement ; il ne reste plus qu'à fermer le Parlement. (Bruit. — Longue agitation)

M. Borcher-Delangle est rappelé à l'ordre.

L'amendement est repoussé par 374 voix contre 155.

Article 54 (dispenses en faveur de jeunes gens résidant à l'étranger). Un amendement de M. de Lanjuinais proposant de dispenser du service militaire tout français établi aux colonies françaises ou dans les pays de protectorat et s'y livrant à l'agriculture, à l'industrie ou au commerce, est repoussé par 375 voix contre 141.

L'article 54 est adopté.

L'Interpellation Andrieux

Le président annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation de M. Andrieux.

Une voix, à un mois !

Une autre voix, à gauche : Allez trouver votre général (bruit, rires).

M. Andrieux. — Je ne m'adresse pas à vous qui ne vous occupez que des questions électorales, mais au pays.

Après une réponse du ministre l'interpellation est fixée à un mois.

M. Andrieux. — Vous auriez pu la fixer au 28 janvier. (Applaudissements ironiques à gauche).

La séance est levée à six heures un quart et renvoyée à samedi.

NOUVELLES DU JOUR

Le Panama

Paris, 17 janvier. — Le gouverneur du Crédit Foncier, interrogé par les obligataires de Panama, au sujet du dépôt de garantie, a donné, aux intéressés, les indications suivantes :

« Il existe, en ce moment, en dépôt, au Crédit foncier, dans les conditions ordinaires des dépôts, un million neuf cent soixante-dix-sept mille fr. de rente française 3 0/0; un million 300.000 fr. de rente française 4 1/2 0/0; 10.000 obligations midi 3 0/0 nouveau, et 600 obligations Bône et Guelma 3 0/0.

» L'ensemble des titres représente au cours du 15 janvier 1889, une somme de 89.077.172 fr. 22.

» Le revenu annuel de ces titres est de 3.431.957 fr. 50.

» Le montant des lots, qui doit être garanti dans l'intégralité, est de 3.390.000 francs pendant les vingt-cinq premières années et de 2.200.000 francs pendant les soixante-quatorze dernières années.

» Dans l'état actuel du dépôt, il reste, après le paiement des lots, un excédent de revenus annuels de 41.957 fr. 50 c., à effectuer à l'amortissement des obligations émises, en surplus de la somme nécessaire pour cet amortissement qui doit, suivant l'article 3 des statuts de la société civile, être prélevé par elle, au fur et à mesure des versements restant à effectuer sur les obligations émises, dont le dernier échoit le 10 novembre 1839.

» Aux termes de la même loi, le dépôt de garantie n'a jamais eu pour objet, d'assurer le service des intérêts des obligations. »

Le roi de Hollande

La Haye, 17 janvier. — En dépit d'une légère amélioration, qui ne saurait se prolonger, on n'espère plus la guérison du roi.

L'attaque d'apoplexie, dont il a été frappé, s'est produite, à neuf heures du soir.

Le roi buvait du bouillon lorsque la tasse, s'échappant de ses mains, il resta évanoui au moins pendant trois heures.

Depuis, le roi n'a pas repris toutes ses facultés.

Un procès perdu par M. Crispi

Turin, 17 janvier. — On se rappelle l'expulsion des capucins de Moreyck, sur l'ordre de M. Crispi, et la prétention de l'Etat de s'emparer de la propriété du couvent.

La commune de Moreyck a poursuivi l'affaire devant les tribunaux.

Après un jugement du tribunal d'Aoste, la cour d'appel de notre ville, vient de débouter l'Etat de sa demande.

Cette décision a rempli de joie tous les catholiques de la vallée d'Aoste, mais M. Crispi ne doit pas être content, après tout le bruit que la presse officieuse a fait autour de cette affaire.

Les formalités des passe-ports en Alsace-Lorraine

Berlin, 17 janvier. — M. Pétri, député alsacien, demandant au gouvernement s'il compte supprimer prochainement les formalités des passe-ports, laquelle ruine l'Alsace-Lorraine, M. Balticher a répondu que, si l'Alsace-Lorraine ne s'efforce pas de profiter de leurs relations avec la France pour nuire à l'Allemagne, le gouvernement supprimerait ou atténuerait les formalités.

Pour le moment, a-t-il ajouté, l'intérêt de la paix et la prospérité nationale exige le maintien de cette mesure.

Troubles graves à Vassy

Vassy, 17 janvier. — Il y a eu des troubles hier dans les chantiers entre Joinville et Vassy. Trois italiens ont été légèrement blessés et un français grièvement blessé par un soldat. Le calme est rétabli.

D'autre part, nous recevons la dépêche suivante :

Voici quelques renseignements complémentaires sur les troubles qui ont eu lieu dans la Haute-Marne :

Vassy, 17 janvier. — Des troubles sérieux ont eu lieu hier sur les chantiers de la ligne du chemin de fer en construction de Brienne à Sorcy, entre Joinville et Vassy.

De nombreux ouvriers français partis de Rochecourt et Brousseval, se sont dirigés sur Vassy chassant devant eux, les ouvriers italiens, des chantiers Bressand.

La compagnie du 109e de ligne, cantonnée sur la voie, prit les armes et voulut s'opposer à leur marche, une collision eut lieu, les soldats croisèrent la baïonnette et un ouvrier français, ayant essayé de désarmer un militaire, celui-ci après trois sommations traversa l'agresseur d'un coup de baïonnette.

Deux ouvriers italiens furent également blessés dans la bagarre, les grévistes ont été dispersés et le calme rétabli, mais on s'attend à de nouveaux troubles.

Le meeting de la paix

Le meeting de Milan pour la paix occupe beaucoup toute la presse italienne. On dit à ce propos, que la violence des injures, adressées par plusieurs orateurs italiens et français à la triple alliance, a provoqué des remontrances de la part de l'Allemagne et de l'Autriche.

L'affaire Geffken

Le *Moniteur officiel* de l'empire allemand publie, sur l'ordre exprès de Guillaume II, l'acte d'accusation contre le professeur Geffken. C'est un véritable acte d'accusation contre Frédéric III dont le professeur avait rédigé les premières proclamations. Cette divulgation cause un grand scandale en Allemagne.

Une grève de vanniers à Origny-en-Thiérache

Une grève générale des ouvriers vanniers vient d'éclater à Origny-en-Thiérache et dans la vallée de l'Oise. Les grévistes qui sont au nombre de deux à trois mille, se plaignent de la concurrence qui leur est faite par le travail dans les prisons. Un certain nombre de patrons doivent se réunir aujourd'hui à Origny pour délibérer sur la situation.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

La répartition en Europe des laines de Buenos-Ayres pendant les trois dernières années.

Dans les trois dernières saisons de laine, c'est-à-dire du 1er novembre au 31 octobre, il a été expédié du port de Buenos-Ayres : 267.704 balles en 1885 1886, 241.374 en 1886 1887 et 247.379 en 1887-1888. Si dans cette dernière saison les expéditions ont un peu gagné sur la précédente, elle reste encore inférieure de près de 8 0/0 sur celle de 1885-1886.

Dans la répartition c'est la France qui occupe le premier rang, mais ses importations par les quatre ports de Dunkerque, le Havre, Bordeaux et Marseille ont décru dans une assez sensible proportion : de 143.663 balles en 1885-86, elles passent à 115,386 balles en 1886-87 et tombent à 109,804 en 1887 88. En 1885-86 ces importations représentaient environ 60 0/0 des entrées totales de laines de Buenos-Ayres en Europe : en 1887-88 elles sont en dessous de 40 0/0.

Anvers se trouve à peu près dans des conditions identiques : ce port a perdu en 1887 88 le terrain qu'il avait gagné en 1886-87 : les entrées avaient été de 71,355 balles en 1885-86 ; en 1886 87 elles s'élevaient à 75,695 balles pour retomber à 67,645 balles en 1887 88.

C'est en Allemagne que les importations directes de Buenos-Ayres ont le plus prospéré.

En trois saisons les entrées par les ports de Hambourg et de Brême ont presque doublé : ainsi en 1885 86 elles n'étaient que de 39,587 balles, elles passaient à 42,621 balles en 1886 87 et atteignaient en 1887-88 le chiffre de 65,256 balles.

D'un autre côté l'Italie a considérablement diminué ses achats directs, nous trouvons en effet, 7,874 balles pour 1885 86, 5,310 pour 1886-87 et 2,255 pour 1887 89. Les autres contrées de l'Europe entre pour une faible proportion dans les importations de laines de Buenos-Ayres.

La laine à Londres

Londres, 16 janvier.
(Wool-Exchange City).

(De notre correspondant spécial)

Voici les résultats obtenus par les diverses qualités de laines communes offertes en vente publique hier et aujourd'hui sur notre place :

Le concours des acheteurs (entièrement composé d'Anglais) était un peu au-dessous de la moyenne, Les mises à prix se sont faites sans entrain et la concurrence était très limitée.

Comparés à ceux de la dernière vente, le 18 octobre, les prix obtenus actuellement ressortent de la façon suivante :

Mohair, Cap. — Vendus à peu près aux mêmes prix, les fins recherchés, les 2es et inférieurs délaissés.

Mohair, Vandiémen. — Une très faible proportion vendue.

Poils de Chameau, Chine. — Les fins tenus trop haut, retirés, Les 2es et inférieurs sans changement sur octobre.

Cashmere, Chine. — Les blancs atteignent 15 1/2d. par livre et les bruns sont légèrement en hausse.

Laine, Perse. — Grandes quantités retirées, prix faibles.

Les quantités offertes s'élevaient à 9,820 balles dont 4,012 balles Perse, 1,600 b. poils de chameau 2,000 b. mohair et 500 b. cashmere. Le reste en diverses.

MARCHÉ DU HAVRE

Le Havre, 17 janvier.

(De notre correspondant particulier)

Laines. — Nous avons eu aujourd'hui en disponible une demande assez suivie et avons enregistré quelques affaires dont des Chili pelades et des Buenos-Ayres suint. A terme le marché continue à être calme, la cote a été laissée sans changement. Devant les prétentions des acheteurs on trouve généralement peu de vendeurs. Voici de quelle façon se répartissent les ventes :

Disponibles. — 19 b. Buenos-Ayres suint 170 ; 35 b. Chili pelades 135.

A terme. — 50 b. août 156.

Cotons. — Notre marché en disponible s'est un peu ralenti, toutefois les prix restent fermes les ordres reçus pour la filature entrent pour la majeure partie dans notre chiffre d'affaires. En livrable on a noté diverses affaires sur échantillons entre autres du low-middling Louisiane par steamer en mer à 68 fr. 50 des Georgie par steamer de New York à 64 et un lot de Texas à 70 fr. Le terme est calme et n'a donné lieu qu'à de faibles transactions. On clôture en hausse de 0,25 pour les rapprochés, les autres mois restent inchangés. Voici le détail des ventes .

Disponibles. — 488 b. New-Orléans 66 à 77 ; 250 b. dito (à livrer) 66 à 68,50 ; 100 b. Georgie (à livrer) 64 ; 50 b. Texas (à livrer) 70 ; 50 b. Oomra 54.50.

A terme. — 100 b. janvier 65 ; 50 b. mai 64.50 ; 100 b. juillet.

Indigos. — Marché calme et sans affaires pour disponible. A terme la cote est inchangée sauf janvier et février qui sont en baisse de 0,05.

Bois de teinture. — En bois jaune on a traité 30 tonneaux Vera Cruz dans le port 125.

Laines

Buenos-Ayres, 16 janvier.

Agio sur l'or 51 3/4 0/0.

	1889	*1888*
	b.	b.
Laines : Arrivages de la quinzaine	17.000	22.000
» Ventes » »	17.500	—
» Stock à ce jour.	5.000	10.000
» Exp. tot. dep. le 15 oct.	......	......
» » pour Anvers	......	......
» » Havre et Dunkerque	......	......
» » Hambourg et Brême	......	......

Anvers, 18 janvier.

Il a été traité, en disponible, 80 balles Plata et . b. Australie.

Anvers, 17 janvier

1re série d'enchères trimestrielles de laines

Dans la troisième séance il a été offert 530 balles Buenos-Ayres nouvelle tonte ; 1,093 b. Montevideo dito ; 580 b. Entre-Rios dito ; 239 b. Algérie ; 63 b. Divers. Ensemble 2,505 b.

On y a vendu 355 b. Buenos-Ayres ; 866 b. Montevideo ; 580 b. Entre-Rios ; 239 b. Algérie. Total 2,040 b.

Bonne animation. Buenos-Ayres, choix passable. Montevideo, beaux choix.

Prix ferme sans changement.

Principaux acheteurs : Allemagne, Angleterre et Belgique.

Marseille, 16 janvier.

On a vendu 19 balles Angora retondu, de fr. 155 à 165 et 15 b. Angora lavée, à fr. 165.

Liverpool, 17 janvier.

La prochaine série d'enchères des laines des Indes commencera le 22 janvier.

Les arrivages depuis la dernière série s'élèvent à 19.380 balles ; les anciennes existences tenues par importateurs à 1 620 b. et les anciennes existences en secondes mains, à environ 4.000 b. Soit au total, 25.000.

Nous avons une demande plus active pour les laines anglaises à signaler, mais toute prétention raidie de la part des détenteurs est rejetée effectivement.

Ci-joint le programme des enchères de laines des Indes de la semaine prochaine. La quantité disponible est assez forte, mais les affaires en fabrique marchent bien, et l'on compte sur le maintien d'environ le niveau des cours de novembre.

Il y aura un assez bon choix de jaunes pour la France.

Elbeuf, 16 janvier.

Le bulletin de la Chambre de commerce d'Elbeuf s'exprime ainsi sur le commerce et l'industrie de la laine de cette ville pendant le 4e trimestre 1888.

Peignés. — Hausse, 35 à 40 c. sur les Australie, et 30 c. sur les Plata.

Fils. — Hausse, 15 à 20 c.

Blousses. — Hausse, 25 à 30 c.

Fabrication. — L'ensemble de la fabrication pendant le trimestre, a présenté une bonne moyenne. Les tissages ont été régulièrement occupés. Les seuls chômages qui se sont produits, concernent seulement les usines à façon spéciales à la laine cardée par suite de l'emploi du peigné dans la fabrication des étoffes d'été. Le trimestre a été signalé par une reprise marquée du drap uni noir. Les draps de couleurs et d'administration dont la réputation est incontestée, ont continué leur marche régulière.

Vente. — Les froids précoces d'octobre avaient donné une impulsion active aux affaires qui s'est traduite par une augmentation dans les expéditions pendant le mois de novembre. Cette avance a été perdue dans le mois de décembre. L'ensemble du trimestre donne 873,936 k contre 841,180 en 1887, soit 32,756 k. en plus pour le 4e trimestre 1888.

Salaires. — Pas de changement.

Exportation. — Les relations, créées les années précédentes, continuent à être suivies, et il s'est traité plusieurs commissions assez importantes, mais il est impossible d'en déterminer exactement la quantité.

Voici quel a été le mouvement commercial en décembre :

Draperie. — Sorties : 3,479 balles ou caisses pesant 378,680 k.

Entrées : 9?3 b. ou caisses pesant 84,910 k. ; Balance entre les entrées et les sorties 30?.770 k.

Buenos-Ayres, 22 déc. 88.

(*Par steamer* Northe)

Les entrées n'ont pas eu, cette quinzaine, l'importance qu'elles doivent avoir à cette époque.

Les exportateurs ont opéré avec beaucoup de réserve, produisant une sorte de baisse dans les arrivages attribuée en grande partie à la situation incertaine du prix de l'or. Nos prix ont peu varié comparés à ceux cotés dans nos précédents avis.

Nos cours actuels sont pour laine extra, belle finesse de 5 à 5.10 liv. st. Pour belle laine du Hâvre 4.40 à 4.70 liv. st.; bonne moyenne de 4.20 à 4.40 liv. st. Prima courante pour série de 3.90 à 4.10 liv. st.; secondaire inférieure 3.50 à 3.70 liv. st. Agneaux belle marchandise, fine, sans chardons 4.10 à 4.30 liv. st., bonne marchandise fine, q. q. chardons 3.90 à 4.10 liv. st.; secondaire, q. q. chardons, un peu mélangé de croisés 3.60 à 3.80 liv. st.; inférieure 3.40 à 3.60 liv. st. les 10 kilos.

Agneaux croisés selon qualité de liv. st. 4,20 à 5,30.

Ventres, bonne marchandise l. v. st. 2,30 à 2,40; marchandise courante liv. st. 2,15 à 2,25 ; inférieure liv. st. 2, à 2,10 les 10 kil.

Entrée de la quinzaine 19,000 balles. Existences tant sur place qu'en magasin 4,500 balles (la balle à 425 kilog.)

Entrées générales de cette tonte 58,000 balles dont 53,000 balles de vendues, contre l'an dernier à pareille date 52,000 balles dont 50,000 balles de vendues.

Laines en suint

Marchandise exceptionnelle comme qualité, nature et rendement 10 k.	4.80 à 5.10
Bonne à supérieure, légère, sans chardons, bien conditionnée, bon rendement	4.40 » 4.70
Bon courant, assez légère, peu de chardons, assez bonne nature, conditionnement régulier	3.90 » 4.10
Inférieure, lourde, nature médiocre, chardonneuse, rendement irrégulier.	3.50 » 3.70

Laines d'agneaux en suint

Fines, légères, sans chardons	4.10 » 4.30
Assez fines, assez légères, quelques chardons	3.90 » 4.10
Mélanges lourds chardonneux	3.40 » 3.60

Mouvement maritime lainier

Le steamer français *Gergovia*, arrivé à Dunkerque de Montevideo, avait terminé le 17 au soir le débarquement de ses 2,500 balles laine.

Le steamer anglais *Ormuz*, est arrivé à Plymouth le 15 janvier venant de l'Australie.

Le steamer français *Belgrano*, est arrivé à Dunkerque le 17 janvier de Buenos-Ayres et Montevideo via Londres avec laines et des marchandises.

Le steamer anglais *Raddam* allant de Buenos-Ayres et Montevideo à Dunkerque, a passé à Ste-Catherin'es Point le 16 janvier.

Le steamer français *Santa-Fé*, allant du Havre à Buenos Ayres et Montevideo prendre charge pour Dunkerque, a suivi de Bordeaux le 17 janvier.

Le steamer français *Le Flachat* est arrivé à Dunkerque le 17 janvier, venant d'Algérie via Bordeaux avec laines.

Le steamer anglais *Roddam*, est arrivé à Dunkerque le 17 janvier, venant de Buenos-Ayres et Montevideo avec laines.

Le steamer français *Savoie*, est arrivé à Marseille le 16 janvier venant de Montevideo.

Le steamer anglais *Cusco* allant d'Australie à Londres, a suivi d'Aden le 14 janvier.

Le steamer anglais *Roddam*, arrivé à Dunkerque de La Plata, est porteur de 1,003 balles laine chargées à Montevideo et de 1,479 balles dito chargées à Buenos-Ayres.

Le steamer français *Ville de Rosario* allant de Buenos-Ayres et Montevideo à Dunkerque et le Havre, avec laines et des marchandises, a suivi de St-Vincent (Cap-Vert) le 15 janvier.

Le steamer français *Le Morbihan*, allant de Dunkerque en Algérie, a suivi du Havre le 15 janvier.

Le steamer français *Gergovia*, arrivé de La Plata à Dunkerque, a été affrété par la Cie générale Transatlantique, pour faire les voyage d'Algérie sur Dunkerque.

Le steamer français *Dom-Pedro* allant de Buenos Ayres et Montevideo à Dunkerque et le Havre avec laines et des marchandises a suivi de Ténériffe le 15 janvier.

Le steamer anglais *Roza-Mary*, allant d'Oran à Dunkerque, a suivi de Tarifa le 10 janvier.

Le steamer anglais *Falls-of Inversnaid* allant de Bombay à Dunkerque avec cotons et des marchandises a suivi de Gibraltar le 14 janvier

Le steamer français *Mingrelle* a débarqué à Marseille 658 balles laine, chargées à Batoum et 96 balles dito chargées à Trébizonde.

Marchés anglais

Manchester, 16 janvier.

Tissus et filés. — On cite quelques petites transactions en filés en paquets pour la Chine et le Japon car les acheteurs ne veulent pas opérer par parties aux cours actuels. Les filés pour la consommation sont calmes et les filateurs ont de la peine à obtenir les cotations. En tissus la demande pour l'Orient est beaucoup moins active. Les tissus imprimés se traitent plus couramment à des prix plutôt en hausse. Les Domestics, long cloths et autres fabricats lourds sont d'un écoulement lent et les prix ne dénotent généralement pas d'amélioration.

JURISPRUDENCE

Incendie provenant de flammèches échappées d'une cheminée d'usine

D'un jugement récemment rendu par le tribunal civil du Havre, il ressort que :

I. Il incombe à tout usinier de prendre les précautions nécessaires pour empêcher les flammèches de sortir de la cheminée de son usine et de se répandre sur les propriétés voisines.

L'omission de ces précautions constitue, à la charge de l'usinier, une faute engageant sa responsabilité lorsque les flammèches ont incendié ces propriétés.

En vain l'usinier alléguerait-il un cas fortuit ou de force majeure résultant, suivant lui, d'un feu de cheminée.

II. Il en est ainsi, alors surtout qu'il est établit, en outre, par les témoignages entendus, que l'usinier, afin de ramoner sa cheminée y introduisait des cotons gras qu'on enflammait et qui, après ouverture du registre de la cheminée, étaient entraînés par l'air et ressortaient par le sommet.

Situation météorologique. — Roubaix, 17 janv. — Hauteur barométrique : 762. — Température : 7 heures du matin, 3 degrés au-dessous de zéro : une heure du soir, 0 ; 5 heures du soir, 2 degrés.

Paris, 17 janvier. — Une aire de fortes pressions s'étend sur l'Europe continentale ; un minimum encore peu important apparaît au Nord Ouest vers l'Ecosse, tandis que celui de la Méditerranée reste stationnaire. Le temps est mauvais sur la mer du Nord. Les vents sont faibles du Sud sur nos côtes de la Manche et de la Bretagne ; ils soufflent du Nord sur le golfe de Gascogne et en Provence. Quelques pluies sont encore signalées sur les Iles-Britanniques et la Baltique.

La température baisse sur la France et l'Espagne, elle se relève sur l'Europe centrale. Ce matin, le thermomètre marquait — 22 à Moscou. — 5 à Riga, Paris, — 4 à Biarritz, 7 à Perpignan et 11 à Malte.

En France, le baromètre monte rapidement, le ciel s'éclaircit et la température va rester basse. Hier, à Paris, ciel nuageux, clair dans la soirée et la nuit.

Température : Maximum, 2 degré 5; minimum, — 5 degrés 4.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une vente intéressante. — *Second article.* Hier, la nuit nous a surpris pendant que nous admirions la tapisserie d'Aubusson dont nous avons parlé. Les vers de Musset chantaient à nos oreilles :

> Vois bondir dans les herbes
> Les lévriers superbes......

Soudain, à cette heure crépusculaire que le dix-huitième siècle appelait, dans son poétique langage, « l'automne de la journée » le tableau a changé d'aspect.

On ne distinguait plus ni les costumes éclatants des piqueurs, ni les verdoyantes collines, ni l'onde transparente du ruisseau. Ce n'était plus une riante campagne, mais une lande abrupte et sauvage, ce n'étaient plus des cavaliers joyeux, ni des chiens gambadant ; c'était la sombre meute du *chasseur noir*, le grand veneur qui, au fond des forêts, sonne sans relâche l'hallali depuis la tombée du soir jusqu'aux premières lueurs de l'aube.

La Nuit était venue voiler toutes choses du pan de son manteau. La foule s'était écoulée peu à peu et les couloirs étaient déserts.

On éprouve un sentiment indéfinissable en entrant dans une demeure dont le propriétaire vient de mourir. En visitant les pièces où s'écoulait sa vie, il semble que le défunt vous suive pas à pas. Les objets qui lui étaient familiers, les fauteuils où il s'est assis, la glace qui a reflété son visage, tout paraît attendre encore celui qui n'est plus. Cette chambre à coucher en érable, cette chambre aux riches tentures et aux rideaux soyeux, a un aspect grave et triste. Le *sunt lacrymæ rerum* semble inscrit sur ces murailles muettes.

Et pourtant, si ce superbe candélabre en bronze que nous apercevons sur la cheminée possédait le précieux privilège de la lampe d'Aladin, si nous pouvions, en un instant, allumer ces candélabres, ce lustre, ces torchères, ces appliques; si toutes ces portes s'ouvraient pour livrer passage à une foule élégante, si des traines de soie et de velours frôlaient tout-à-coup ces tapis épais, si une nombreuse livrée remplissait les anti-chambres, — comme cette princière demeure redeviendrait vivante et animée ! Dans la salle à manger, la lourde table de chêne à dix allonges est recouverte d'une nappe « grand-damier, » les cristaux étincellent, le service aux filets noir et or, aux décors en relief, a été placé par des valets alertes qui circulent, silencieux et empressés, autour des convives.

La vaste verandah est encombrée de fleurs. Dans la salle de billard, des amateurs, assis sur les banquettes recouvertes de drap chamois, observent les joueurs et écoutent, avec une jouissance de dilettantes, le grincement aigre de la craie sur le cuir des *procédés*.

Une bouffée d'encens havanais s'échappe de la porte entr'ouverte du fumoir. Sur les divans de cette pièce, des hommes, le gardénia à la boutonnière, savourent leur cigare en devisant gaiement.

Partout, le bruit, et le mouvement, et la vie. Seuls, quelques collectionneurs admirent silencieusement la superbe table en onyx qui tient le milieu du salon et devant laquelle ils sont tombés en arrêt. Ils palpent délicatement les nervures de la précieuse agate et murmurent des chiffres fantastiques. Tout à coup, un orchestre invisible attaque les premières mesures d'une valse et tous les invités rallient précipitamment le grand salon. Place aux danseurs !

(*A suivre*) **George Douëssant.**

Le président de la Chambre de Commerce de Roubaix a l'honneur de prévenir Messieurs les industriels qu'une collection d'échantillons de tissus recueillis par M. le vice-consul de France à Luang-Prabang (Siam), vient de lui être envoyée en communication par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Cette collection est mise à la disposition des intéressés qui pourront la consulter pendant une dizaine de jours au Secrétariat de la Chambre (Bibliothèque publique).

VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES (1)

Le microbe du croup. — Hygiène de la maison: chaufferettes et poêles mobiles. — Les poêles assassins. — Préjugés sur les calorifères.

Tout permet d'espérer que nous sommes à la veille d'une importante découverte. Il existe une maladie dont les ravages vont sans cesse croissants; maladie que sa marche foudroyante rend véritablement terrible et désespérante. Nous voulons parler de la diphtérie, du croup! Que de petites victimes du croup chaque année! que d'adultes et de vieillards enlevés par la diphtérie!

L'affection est contagieuse et inoculable, c'est dire qu'elle est produite par un microbe. Depuis plusieurs années on cherchait le microbe, car, maintenant, l'idée de microbe fait immédiatement naître dans l'esprit l'idée de vaccin. Malgré toutes les investigations des physiologistes, on n'était pas parvenu à des résultats très concluants. Aussi est-ce avec un certain enthousiasme que l'on vient d'accueillir les conclusions des recherches de MM. Roux et Versin (2). On tient le microbe, à n'en pas douter. C'est déjà un grand pas de fait; prochainement, nous saurons le parti que l'on pourra en tirer pour nous mettre à l'abri de la diphtérie. Mais les faits ont assez de gravité et d'intérêt pour que nous entrions dans quelques détails sommaires; ils marqueront, d'ailleurs, une nouvelle étape dans l'histoire de la science.

Dès 1883, M. Klebs signalait un microbe dans les fausses membranes diphtéritiques; ce n'est pas que les microbes y fussent rares, il y en avait de toute espèce; mais celui-là paraissait spécial à l'affection; il fut retrouvé, isolé et cultivé l'année suivante suivante par M. Lœffer. Cet expérimentateur l'inocula à des lapins, à des cobayes, et put déterminer chez ces animaux la production des membranes diphtéritiques.

Le microbe est un petit bâtonnet long comme celui de la tuberculose, mais un peu plus épais ; il se multiplie à vue d'œil dans le sérum peptonisé du bœuf, du mouton et du cheval. Ce microorganisme ne pullule pas dans les organes du malade ; il reste confiné dans les fausses membranes. On s'était déjà demandé comment une culture de ces microbes localisée en un point aussi restreint pouvait donner lieu à une infection générale et à des lésions vasculaires de tous les organes.

MM. Lœffer et Œrtel avaient déjà pensé que le mal devait être causé par un poison sécrété par les microbes; mais il fallait le démontrer. C'est ce que viennent de faire MM. Roux et Versin en filtrant sur de la porcelaine dégourdie les cultures du bacille de Klebs. Le liquide résultant ne renferme plus trace d'organisme vivant et, cependant, inoculé à la dose de 35 centimètres cubes dans la cavité péritonéale d'un cobaye ou dans les veines d'un lapin, il détermine leur mort en cinq ou six jours avec production de tous les symptômes paralytiques et de toutes les lésions vasculaires ; en augmentant la dose, la mort survient en moins de vingt-quatre heures.

Les souris et les rats sont réfractaires aux bacilles de Klebs ; de même, ils montrent une remarquable résistance à l'injection du poison diphtérique. Une dose de 2 centimètres cubes, qui tue un lapin de 3 kilogrammes en soixante heures, est sans effet sur une souris du poids de 10 grammes.

L'activité de la matière toxique est très diminuée par la chaleur même modérée ; elle l'est aussi par l'exposition longue à l'air. La façon dont se comporte le poison diphtérique à la chaleur et à l'air semble permettre de le rapprocher des diastases.

Ces expériences ne sont que des préliminaires au point de vue pratique, MM. Roux et Versin s'occupent maintenant de savoir exactement s'il est possible d'accoutumer les animaux au poison diphtérique de manière à produire chez eux l'immunité contre la diphtérie. S'ils y parviennent, il est clair qu'ils mettront aux mains de la thérapeutique un vaccin préservateur.

*
* *

La préfecture de police, sur un rapport de M. A. Gautier, a interdit à Paris l'usage dans les voitures publiques, des chaufferettes à charbon qui ont amené des accidents mortels. Très bien. Mais, et les poêles mobiles? On en trouve, il est vrai, dans l'antichambre de quelques médecins. Ce n'est pas un brevet de capacité suffisant. Ces poêles, en effet, ne continuent pas moins à faire, chaque année, un assez grand nombre de victimes.

Certes, l'appareil est d'une extrême commodité ; il est très économique; mais c'est un des plus grands empoisonneurs des temps modernes. A lui seul il a fait plus de mal en dix ans que toutes les chaufferettes contemporaines, qui ne font pas de bien. Aussi, logique humaine ! on voit les poêles mobiles se multiplier sous toutes les formes ; on en imagine de tous les systèmes, sous tous les noms et l'on en vend beaucoup, puisque l'on en fabrique beaucoup. O sainte hygiène ! Et l'on s'occupe partout de la régénération de l'espèce ! Il nous la fait jolie et vigoureuse, ce dispensateur permanent de l'intoxication oxycarbonée ! Les partisans de ce poêle assassin se plaignent de maux de tête, de faiblesse, etc., et ils en propagent l'emploi. C'est vraiment incroyable en plein siècle de lumière !

Oui, l'appareil est remarquable au point de vue de la bonne utilisation du combustible; il est combiné de façon à ne donner que le tirage strictement nécessaire à l'évacuation des produits d'une combustion très lente. Dans les cheminées excellentes, tout est pour le mieux à peu près si l'appareil est neuf et si le couvercle ferme bien. Mais quand ces conditions sont-elles réunies? Le tirage est si faible qu'au moindre remous les gaz sortent par le foyer; la disposition du poêle en colonne crée un courant d'air chaud énergique au dessus même du foyer et tend à faire évacuer l'oxyde de carbone par le couvercle plus ou moins bien fermé, etc.

Toute l'argenterie se sulfure et devient noire, quand on emploie des combustibles légèrement sulfureux, ce qui implique nécessairement la diffusion des gaz qui devraient s'échapper au dehors. Le danger d'asphyxie est devenu plus grand encore depuis que l'on se sert d'anthracite. Avec le coke, l'odeur sulfureuse était appréciable; on savait que le poêle tirait mal; aujourd'hui, on s'en aperçoit plus dificilement.

Et puis c'est précisément la nuit, quand on dort, que le danger est à son maximum ; il est traître, ce poêle. Les cendres s'accumulent, la combustion devient si lente que le tirage n'existe presque plus ; le poêle se transforme en brasero, surtout quand le temps doit changer ou qu'il fait très froid. Par temps mou, l'excès de chaleur des gaz sur la température extérieure est si faible qu'il n'y a plus ascension ; par temps très froid, le petit volume de gaz débité par le poêle se refroidit vite au contact de la cheminée dont la température est devenue elle-même très basse, il n'y a plus de tirage. Le poêle s'éteint souvent et il a raison ; mais avant de s'éteindre, ses gaz se sont diffusés dans l'appartement. Voilà en gros les principales causes du mal.

L'intoxication aiguë par l'oxyde de carbone des poêles mobiles présente généralement deux périodes. Période d'excitation qui se manifeste par de la céphalagie, des bourdonnements d'oreilles, tremblement, angoisse, nausées, etc. Période de dépression caractérisée par la perte de la sensibilité tacite et générale et par celle des mouvements réflexes. La face devient violacée, la respiration cesse bientôt ainsi que la circulation, et la mort a lieu dans le coma. M. Lancereaux insiste sur un point qui a son importance pour le diagnostic de l'intoxication. Il s'agit des accidents consécutifs.

Un médecin allemand, Poelchen, rapporte six observations de ramollissement cérébral ; en, voici un exemple. Deux époux sont asphyxiés par un poêle. Le mari, en observation pendant six semaines, n'offre aucun symptômes fâcheux ; au contraire, la femme, âgée de 37 ans, est gravement atteinte. Elle reste d'abord deux jours sans connaissance; huit jours après, elle présente de l'hésitation dans la parole. Vingt six jours plus tard, on observe somnolence, raideur des membres, regard vague et fixe. Elle meurt au bout de quelques jours d'une broncho-pneumonie. L'autopsie permet de constater entre autres lésions deux foyers de ramollissement.

Dans quelques cas, on relève des troubles intellectuels, une sorte de folie, de la paralysie, etc., phénomènes bien étudiés par Bourdon, Dendet. Les paralysies par l'oxyde de carbone ne sont pas sans analogie avec celles de l'alcoolisme ; elles affectent le plus souvent les extrémités des membres.

L'intoxication chronique est bien plus répandue et bien autrement difficile à diagnostiquer ; elle est commune dans certaines professions, chez les cuisiniers, blanchisseuses se servant de réchauds, chez les femmes de province qui abusent de la chaufferette, etc.

*
* *

Que de préjugés encore dans les questions de chauffage et d'hygiène! On discutait à la Société de médecine pratique, le 3 janvier, l'opportunité de laisser les fenêtres ouvertes dans le traitement de la phtisie. On objectait les conditions climatériques spéciales de la ville, et peut-être avec raison (3). Un médecin très distingué fit, à ce propos, la remarque suivante : « Je ne crois pas que nos malades aient grand avantage à respirer de l'air plus ou moins pur de nos grandes villes. D'autre part, je réprouve le mode actuel de chauffage par les calorifères, qui suppriment le tirage et le *renouvellement de l'air* dans les appartement... » Voilà qui est singulièrement parlé. Comment, ils ont précisément pour fonction d'emplir les appartements d'air pris au dehors et chauffé, et ils ne renouvelleraient pas l'air. Où va donc l'air chaud sans cesse apporté par les bouches de chaleur ? Il s'en va par les cheminées, par les ouvertures et fait place sans cesse à de l'air nouveau. Un calorifère à air chaud et un ventilateur, est bien plus énergique qu'une cheminée. Et personne ne s'est récrié contre cette erreur. Oh ! les étranges choses qui se disent dans les Sociétés savantes. Ce qu'il faut reprocher aux calorifères, c'est de nous apporter de l'air, qui, en léchant des surfaces très chaudes, a perdu de ses propriétés actives. L'air arrive de l'extérieur chargé de poussières organiques. Souvent ces poussières se brûlent incomplètement au contact de parois à température très élevée et engendrent de l'oxyde de carbone qui pénètre par les bouches de chaleur.

Il peut arriver aussi qu'il se produisent à la longue des communications intempestives entre les tuyaux d'évacuation de la fumée et la chambre de chauffe et qu'accidentellement les bouches laissent dégager des gaz toxiques. Mais, en général, l'odeur de la fumée trahit la sortie du gaz. Tel est l'inconvénient. Mais, nous le répétons, un calorifère renouvelle l'air par insufflation bien mieux que le tirage d'une cheminée. C'est si exact que les mauvaises odeurs de cuisine disparaissent très vite dans une maison chauffée par un calorifère; il en est tout autrement dans celles qui n'ont que des cheminées. L'air est renouvelé en général deux à trois fois par heure. Et les calorifères ne renouvelleraient pas l'air ! *Errare humanum est* !

(1) Les renseignements que nous donnons sous ce titre sont extraits de l'intéressant feuilleton que M. Henri de Parville publie sous le titre *Revue des Sciences* dans le *Journal des Débats*.

(2) Publiées, le 25 décembre, dans les *Annales de l'Institut Pasteur*.

(3) L'humidité joue un grand rôle dans les qualités de l'air, et l'on ne s'en préoccupe pas assez. Il y a humidité et humidité, comme il y a brouillard et brouillard, froid sec et froid humide. L'humidité des villes est très malsaine : elle amène à portée des bronches des particules irritantes et des microbes de toute nature. Elle ne saurait être comparée à l'humidité des campagnes et de la montagne. Exemple pris sur le vif : Nous avons rapporté des Alpes, à trois reprises différentes, des chiens du Saint-Bernard, depuis l'âge de quatre mois jusqu'à celui de treize mois. Ils vivaient dans la neige, buvaient à la façon d'un cheval en descendant dans l'eau glacée jusqu'au poitrail. Deux sur trois sont morts de pneumonie en moins d'un mois à Paris, dès le début de l'hiver.